

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2009 à 20 heures 30

PROCES VERBAL

Date de convocation : 22 juin 2009

Date d'affichage : 3 juillet 2009

L'an deux mille neuf, le lundi vingt neuf Juin à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CUREAU Michel, Maire de MONTTOIRE.

Etaient présents : M. CUREAU, Maire,
M. ROGER, Mme BOURDERIOUX, M. SASSIER, Mme LEGEAY, MM. GUIBON, HUPPENOIRE, Adjoints, M. ROULLIER, Maire délégué de St-Quentin-les-Trôo, M. MICHEL, Conseiller municipal délégué, Mmes BALOURDET, HALLIER, LAMOTTE, LEBARROIS, M. MOYER, Mlle PITAT, MM. ROUSSEAU, SIMIER, VASSEUR, Mme VERRIER, M. FROMION, Mme HUPENOIRE-BONHOMME, M. SAUVAL, Mme LEFERT

Etaient absents : Mme GOUPY (excusée), M. BARROIS, Mme GERARD-GERBRON (excusée), Mme FELARD.

Pouvoirs : Mme GOUPY à M. CUREAU, Mme GERARD-GERBRON à M. GUIBON,

Secrétaire de séance : M. FROMION.

1°) - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

M. le Maire demande si le procès verbal de la séance du 25 Mai appelle des observations.

J.-M. Fromion tient à préciser que lorsqu'il « revient sur le prix du grenier à sel », il souhaitait en fait revenir sur l'idée de dépenser l'argent autrement, plus judicieusement pour Monttoire. De plus, au sujet des subventions aux associations, il tenait à remercier la municipalité pour la subvention attribuée au Secours catholique.

Ce P.V. n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté.

2°) - DECISIONS DU MAIRE

En vertu des délégations dont il dispose, le maire annonce avoir été amené à prendre les décisions suivantes :

2.1 – délivrance d'une concession de case de columbarium au profit de M et Mme AYROLES (224 €)

2.2 – délivrance d'une concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de M et Mme JOUBERT Jean-Claude (161 €)

2.3 – délivrance d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de Mme MARTEAU-MARCHAIS Marinette et ses héritiers (161 €)

2.4 – délivrance d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière de St-Quentin au profit de Mme PETIT née LEAUSTIC Eugénie et M. LEAUSTIC René (46 €)

2.5 – délivrance d'une concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de M GODET Mario (161 €)

2.6 – délivrance d'une concession de terrain pour 50 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de Mme DEROUINEAU née LYSE Catherine Mario (252 €)

2.7 – délivrance d'une concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de Mme DUFURNIER née AUCOUTURIER Dominique (161 €)

2.8 - location d'un garage, d'une surface d'approximativement 23 m², situé au rez-de chaussée de l'immeuble sis 9 rue des Rochettes à 41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR à M. Noël PLOUX domicilié 12 rue de Rochettes à 41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

- Prise d'effet : **1^{er} juin 2009** - Durée : **9 ans**
- Loyer mensuel : **50,00 €**. - Paiement : **chaque mois à terme échu.**
- Révision de loyer : **L'évolution de l'indice de référence des loyers.**
(Indice de base : **celui du 1^{er} trimestre 2009 : 117,70**)

2.9 – Renouvellement du placement du produit encaissé pour la vente de l'immeuble sis 13 rue Pasteur à Montoire, à l'OPAC de Loir-et-Cher, soit la somme de 103 000 €, pour une durée de 3 mois sous forme d'un compte à terme par l'intermédiaire de la Trésorerie de Montoire-Savigny.

2.10 - Renouvellement du placement d'une partie du produit encaissé à titre d'indemnisation dans le cadre d'un contentieux lié à des dysfonctionnements de la chaufferie de l'Ecole Pasteur à l'issue de travaux soit la somme de 21 000,00 €, pour une durée de 3 mois sous forme d'un compte à terme par l'intermédiaire de la Trésorerie de Montoire-Savigny.

Il en est pris acte

M. Hupenoire rejoint l'assemblée à 20 h 40.

3°) - REPRESENTATION - DESIGNATION D'UN ELU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU THEATRE DU SILO

M. le Maire informe que conformément à la convention signée entre la ville et l'association, un élu représentera la commune au sein de son conseil d'administration.

Il propose de désigner à cet effet M. André MICHEL et demande s'il y a d'autres candidatures. Il n'y en a pas.

J.M. Fromion demande que lui soit communiquée la convention entre la ville et le Théâtre du Silo. M. le Maire lui transmet un exemplaire.

André MICHEL est élu.

4°) - REPRESENTATION – CCPR - DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES CHARGES TRANSFEREES

M.le Maire informe le Conseil qu'il convient de désigner un membre pour représenter la commune au sein de la commission des charges créée auprès de la Communauté de Communes du Pays de Ronsard.

Cette commission permet de chiffrer les charges inhérentes aux transferts de compétences et d'imputer en conséquence le coût de cette charge sur les attributions de compensations versées aux communes concernées par ce transfert.

Il propose à cet effet sa candidature et demande s'il y a d'autres candidatures. Il n'y en a pas.

Michel CUREAU est élu membre de la commission des charges de la C.C.P.R..

5°) - PERSONNEL - REMUNERATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DES MOIS DE JUILLET

M. le Maire informe qu'il convient de fixer les conditions de rémunération des personnels d'animation contractuels de l'Accueil de Loisir durant le mois de Juillet.

Pour ce faire, il expose que le temps de travail mensuel étant de 151,67 h, il convient de le diviser par 19 pour obtenir une même journée forfaitaire de travail de 8 heures. Le tarif de rémunération des personnels concernés serait ainsi déterminé selon un forfait journalier correspondant à 1/19ème de l'indice de début de l'échelle 3.

Compte tenu de ces éléments, il propose d'adopter le dispositif suivant :

Rémunération de base

Rémunération journalière correspondant à l'indice de début de l'échelle 3 de rémunération de la Fonction Publique (Indice brut 297 – indice majoré 290 au 1er juin 2009).

Personnel de direction :

- Directeur (diplômé BAFD ou stagiaire BAFD) : 1/19ème + majoration de 40%,
- Animateur diplômé nommé Directeur par dérogation : 1/19ème + majoration de 30%,
- Directeur adjoint (diplômé ou en cours de BAFD) : 1/19ème + majoration de 30%,
- Animateur diplômé faisant fonction de Directeur adjoint : 1/19ème + majoration de 20 %.

Personnel d'animation :

- Animateur diplômé : 1/19ème + majoration de 10%,
- Animateur non diplômé : 1/19ème,

Surveillants de baignade :

- sans BAFA : 1/19ème,
- stagiaire BAFA : 1/19ème + majoration de 10%,
- avec BAFA : 1/19ème + majoration de 20%.

La rémunération de ces personnels serait calculée sur les jours de travail effectif.

Temps de préparation pour l'organisation des séjours :

Il est également proposé d'accorder au personnel non titulaire de direction et sous-direction, un temps de préparation comme ci-après, quel que soit le type d'accueil :

- Directeur d'un accueil de loisirs: une journée de salaire journalier tel que défini supra pour le personnel de Direction, par semaine de fonctionnement.
- Directeur adjoint : une demi-journée de salaire journalier tel que défini supra pour le personnel de Direction, par semaine de fonctionnement.

Par ailleurs, les animateurs non titulaires seraient rémunérés une journée de salaire journalier tel que défini supra pour ces personnels par période de fonctionnement d'un accueil de loisirs pour la préparation pédagogique et matérielle. Si nécessaire, une seconde journée pourra être rétribuée dans les mêmes conditions.

Rémunération du personnel pédagogique lors des nuits des séjours camping :

Les Directeurs et animateurs encadrant un séjour camping bénéficieraient d'une indemnité équivalente à un quart de la rémunération journalière telle que prévue supra, par nuit de camping.

L'ensemble des dispositions précitées serait applicable à compter du 1^{er} juillet 2009.

J.M. Fromion demande quel est le montant de l'augmentation des salaires de l'Accueil de Loisirs par rapport à l'année dernière.

M. Cureau répond qu'il n'y en a pas, il s'agit seulement d'une reformulation plus claire des contrats de ce personnel saisonnier.

O. Hupenoire demande combien de personnes cela concerne-t-il ?

S. Bourderieux répond 6 animateurs, 1 Directeur et 1 Directeur adjoint.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6°) - PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION « CULTURE, TOURISME » DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

M. le Maire informe que la Vallée du Loir souhaite promouvoir le tourisme et la culture pour en faire des valeurs d'attrait de son territoire.

Un poste dédié à la culture et au tourisme fait depuis longtemps défaut à Montoire.

A l'heure où le tournant économique impose de ne pas négliger ces différents volets, je vous propose de profiter de la cette période où nous pouvons bénéficier d'aide de l'Etat (90 %) pour la mise en place de nouveaux emplois en créant un emploi contractuel dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi que l'Etat incite à nouveau à passer.

Il propose de l'autoriser à la fois :

- A signer une convention fixant les actions à mettre en place quand le bénéficiaire sera retenu en collaboration avec Pôle Emploi
- A signer un contrat de travail à temps complet à effet au 1^{er} septembre 2009, de 6 mois, renouvelable 2 fois dans la limite de deux ans. Rémunération au niveau du SMIC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget en tant que de besoin. (pour mémoire coût à la charge de la collectivité : de l'ordre de 300 €/mois).

J.M. Fromion demande s'il y a un projet pour le poste de Chargé de mission et connaît-on déjà le bénéficiaire ?

André Michel répond que le projet et la mission sont définis mais que le bénéficiaire sera cherché par « pôle emploi ».

M. Lefert : « est-ce utile pour Montoire ? ». Cette fonction ne pourrait-elle pas être confiée à Mme CHATEL, animatrice à la Maison de l'Emploi ? La personne pourrait être basée sur l'ADVL. Est-ce judicieux de procéder de la même façon que pour le poste de Mme CHATEL, à savoir CAE pendant 2 ans et ensuite il faudra trouver les fonds pour créer l'emploi ?

André Michel définit le poste. Il pense que l'ADVL est plus global pour Montoire.

M. Cureau confirme en disant que l'ADVL ne financerait pas un poste pour Montoire.

P. Vasseur informe que Mme CHATEL ne peut assumer ce poste, elle est débordée. De plus, l'employé mettra en harmonie tout ce qui se passe dans la région de Montoire (CCPR, Possonnière...) et il permettra une plus grande information des Montoiriens.

G. Moyer pense qu'il pourrait faire évoluer l'OTSI.

M. Lefert : Rappelle qu'il s'agit là d'un poste qui entre dans le champ des « Compétences obligatoires de la C.C.P.R. »

J.M. Fromion est d'accord mais pense que la commune peut avoir un agent spécialisé. Il adresse ses félicitations à M. le Maire qui avec ce recrutement met en œuvre les préconisations du gouvernement.

H. Roullier pose la question des diplômes requis.

André Michel lui répond BAC + 2.

La délibération est adoptée, M. Lefert s'étant abstenue.

7°) - PERSONNEL – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire, M. le Maire propose d'élargir le régime indemnitaire par la mise en place d'une nouvelle prime.

Pour les agents ressortant du cadre d'emploi des contrôleurs :

Institution de la prime de service et de rendement – avec un taux applicable au traitement brut moyen du grade fixé à son maximum, soit à ce jour 4 %. Le paiement sera mensuel.

Les attributions individuelles feront l'objet d'un arrêté du maire et seront modulées selon le niveau de responsabilité et la valeur professionnelle de l'agent.

La délibération serait applicable au 1^{er} juillet 2009.

Les crédits sont, en tant que de besoin, prévus au budget.

Cette prime ne sera pas ouverte aux agents non titulaires.

O. Hupenoire pense que les primes dans la Fonction Publique font la motivation des agents vu leurs faibles salaires, elles représentent une reconnaissance.

J.M. Fromion demande la réaction du syndicat au CTP ?

M. Cureau répond qu'il était d'accord puisque lui-même l'avait demandée.

J.M. Fromion demande combien de personnes sont concernées.

M. Cureau répond 1, le Directeur des services techniques.

La délibération est adoptée, R.Simier et M. Gérard-Gerbron s'étant abstenus.

8°) - COMITE D'INITIATION AUX ARTS DU CIRQUE – CONVENTION - RENOUELEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009-2010

M. le Maire annonce que devant le succès des actions menées par la troupe Orsola à travers son association "Comité d'initiation aux arts du cirque" en direction de tous publics, le président de l'association sollicite le renouvellement de la convention en cours pour une nouvelle année.

Il propose donc de l'autoriser à signer l'avenant correspondant à effet au 1^{er} septembre 2009.

M. Lefert signale que les enfants sont ravis par la présence du cirque. Ils se sont tous réinscrits pour l'année prochaine et même quelques adultes.

O. Hupenoire demande quel financement cela représente ?

Le Maire répond la prise en charge des consommations d'eau, la location des WC et la tonte du gazon.

M. Lefert signale qu'ils ont une convention avec le Conseil Général et que la subvention leur a permis d'aménager un plancher.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9°) - SPORTS – TRAVAUX DE REFECTION DU TERRAIN DE FOOTBALL ANNEXE – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ET DE LA FEDERATION

M. Huppenoire, adjoint aux Sports, rappelle qu'il avait été inscrit au budget la réfection du terrain de football annexe situé au complexe sportif.

Désormais, le conseil général ne finance ce type d'opération que pour les terrains synthétiques. Cela n'est pas envisageable compte tenu du coût que cela représente.

Par contre, nous sommes toujours susceptibles d'obtenir des subventions à la fois de la région et de la Fédération Française de Football mais aussi de l'Etat via le CNDS. Au titre du CNDS, les dossiers doivent cependant être déposés en début d'année. Il est donc trop tard pour être éligible à cette subvention. Nous devons donc déposer ce dossier début 2010 pour une réalisation au printemps de la même année.

Il propose :

- que le Conseil s'engage à mettre en œuvre l'opération dont le coût est estimé à la somme de 64 379 € HT, (76 997,28 € TTC), dont le financement sera assuré selon les modalités prévues dans le plan de financement figurant au dossier
- d'autoriser le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants :
 - ✓ à la région Centre
 - ✓ à la Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10°) - SPORTS – TRAVAUX DE REFECTION DE 2 COURTS DE TENNIS EXTERIEURS ET UN COURT COUVERT – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ET DE LA FEDERATION

M. Huppenoire rappelle qu'il avait été également inscrit au budget la rénovation de 2 courts de tennis extérieurs et régénération d'un court couvert. Le conseil général ne finance plus, non plus, ce type d'opération.

Par contre, nous sommes toujours susceptibles d'obtenir des subventions à la fois de la région et de la Fédération Française de Football mais aussi de l'Etat via le CNDS. Les dossiers doivent aussi être déposés en début d'année et il est donc trop tard pour être éligible à la subvention au titre du CNDS. Nous devons donc déposer ce dossier début 2010 pour une réalisation au printemps de la même année

Il propose :

- que le Conseil s'engage à mettre en œuvre l'opération dont le coût est estimé à la somme de 42 204 € (58 475,98 € TTC) dont le financement sera assuré selon les modalités prévues dans le plan de financement figurant au dossier

- d'autoriser le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants :
 - ✓ à la région Centre
 - ✓ à la Fédération Française de Tennis.

Un débat s'engage sur les deux dossiers précédents :

M. Lefert pense que le Conseil Général finance les courts de tennis couverts.

D. Huppenoire répond que non, pas la rénovation, juste la création.

J.M.Fromion pense que les projets connus l'année dernière auraient pu recevoir les dites subventions supprimées cette année. Il en déduit que les dossiers ont été déposés trop tard.

D. Huppenoire répond qu'il a été trop enthousiaste et qu'il ne connaissait pas encore les rouages de l'administration. Il confirme que les dossiers ont été déposés trop tard.

G.Moyer demande pourquoi le synthétique ?

M. Cureau répond que c'est en raison du développement durable : cela consomme moins d'eau et il peut être utilisé plus longtemps qu'un terrain naturel.

R.Simier demande quelle formule a été retenue pour la couverture du terrain de tennis.

D.Huppenoire répond que le Club de tennis a abandonné l'idée car le choix s'étant arrêté sur une couverture gonflable, cela demande beaucoup d'entretien. Il attend de voir avec le nouveau gymnase de la CCPR.

J.M. Fromion demande si les projets ont été inscrits en investissement.

P. Roger répond que oui.

O. Hupenoire demande si les fiches projetées sur écran pourraient être jointes au procès verbal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Sauval rejoint l'assemblée à 21 h 27.

11 °) - PATRIMOINE – URBANISATION - ACQUISITION VIVENT

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années des échanges sont intervenus entre la commune et M. Vivent, propriétaire d'un terrain situé en zone 1AU dans le secteur de la Varenne de Fosse cadastrée AC 146 d'une surface de 57 a 92 ca.

La propriétaire a essayé de vendre à un aménageur, la vente n'a pas abouti - semble-t-il – du fait que le projet ne pouvait être accepté, selon les termes du règlement de notre PLU, que dans le cadre d'un schéma global d'aménagement de la zone.

La commune ayant toujours la volonté de mener des actions d'urbanisation, nous avons fait une dernière offre à Mme Vivent qui l'a acceptée.

Il propose donc :

- de décider l'acquisition de cette parcelle pour la somme de 19 000 € + 466,44 € correspondant aux frais dont la propriétaire s'est acquittée pour son bornage.
- de désigner Me Racault pour représenter la commune dans cette affaire.
- de l'autoriser à signer l'acte à intervenir.

O. Hupenoire demande s'il y a un exploitant ?

J. Sassier répond que le terrain est en friche.

M. Lefert demande si cela est soumis à un plan global de la zone ?

M. Cureau répond que oui car le PLU nous l'impose.

J.M. Fromion en profite pour rappeler qu'il avait été demandé un point sur les propriétés de la commune et qu'il n'a toujours rien été donné.

M. Cureau le promet sans délai.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12°) - TRAVAUX D'URBANISME – MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE VIABILISATION AUX MARRONNIERS

M. le Maire fait savoir qu'il apparaît que le terrain des sports des Marronniers est surdimensionné pour l'usage que l'on lui voue.

Il propose de mettre en œuvre une opération de viabilisation de quelques terrains à moindre frais, les réseaux étant à proximité immédiate. Ces lots pourraient être cédés en accession à la propriété.

Dans le cadre de la décision modificative à prendre, il propose d'ouvrir à cet effet des crédits à hauteur de 60 000 €, le financement devant en être assuré par la vente des terrains.

M^e Aubrun-Thimel sera chargée de représenter la commune dans cette affaire.

J.M. Fromion demande si ces terrains concerneront des maisons à 15 € ?

Le maire répond non.

R. Simier pense que les terrains sont trop petits pour construire, il propose de les louer pour en faire des jardins.

M. Cureau répond que ce n'est pas de la bonne terre et que certaines personnes recherchent des petits terrains, car moins d'entretien.

J. Sassier ne pense pas que des jardins soient recherchés à Montoire.

O. Hupenoire demande à quel prix seront-ils vendus ?

M. le Maire : à prix coutant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13°) - PATRIMOINE - ACQUISITION POUR L'EURO SYMBOLIQUE D'UN TERRAIN A LA POINTE

M. le Maire informe que le conseil général dispose au rond-point de la pointe d'un terrain dont il n'a pas l'utilité.

Ainsi que cela a été vu avec le Chef du Centre de Secours et d'Incendie de Montoire, ce terrain peut présenter une opportunité d'accès au Loir pour les services de Secours.

Il propose l'acquisition de ce terrain de 3 266 m² pour l'euro symbolique, le conseil général prenant à sa charge les frais de géomètre et la transmission de propriété étant formalisée par un acte administratif (sans frais).

Il propose de l'autoriser lui-même ou tout adjoint habilité à signer l'acte administratif et tous documents en lien avec cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14°) - TRAVAUX DE VOIRIE – AMENAGEMENT DE SECURITE A ST-QUENTIN-LES-TROO - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE (LOI MOP)

Comme le projet en a été évoqué à plusieurs reprises, M. le Maire rappelle qu'un aménagement de sécurité commun entre la commune de Trôo et celle de Montoire pour la partie agglomérée de St-Quentin est prévu d'être réalisé.

La volonté de la commune de Trôo d'enfouir ses réseaux en diffère la réalisation.

Dans la mesure où nous assistons à un désengagement progressif des services de l'Etat, il propose de décider dès maintenant, et avant que de telles missions ne puissent plus être menées par elle, de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux, pour la partie concernant Montoire, à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, moyennant des honoraires de 2 600 € HT (3 109,60 € TTC).

H.Roullier fait remarquer que c'est une mesure de précaution.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15°) - INTERCOMMUNALITE - SICTOM - RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

M. le Maire informe que le sujet est ajourné et reporté au Conseil Municipal du mois de Septembre puisque le rapport n'a pas été transmis lors de la convocation.

O.Hupenoire fait remarquer que ce n'est pas le SICTOM qui est en cause pour ne pas avoir fourni le rapport.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un oubli.

16°) - FINANCES - COURS D'AQUA-GYM A DESTINATION DES CAMPEURS

K. Pitat propose qu'afin de diversifier l'offre de service à destination des campeurs, il soit mis en place des cours d'aqua-gym. Ceux-ci, d'une durée de ½ heure pourront avoir lieu une fois par semaine. L'accès à la piscine étant gratuit pour les campeurs, Il est suggéré que le paiement du cours corresponde à une entrée.

M. Lefert demande quel en sera le montant ?

K.Pitat répond environ 2 € la demi-heure.

K.Pitat présente les animations prévues au Camping pour les mois de Juillet et Août.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

17°) - FINANCES – ACCORD DE GARANTIES D'EMPRUNTS A L'HOPITAL

M. le Maire rappelle que l'hôpital local Antoine Moreau commence dès cette année ses travaux de restructuration. Ce projet bénéficie d'un agrément de la DDEA pour un prêt locatif social.

Suite à consultation des différents établissements bancaires, la Caisse des Dépôts a présenté la proposition de financement la plus intéressante à l'hôpital.

Les deux prêts requis, d'un montant total de 10 516 894 € ont les caractéristiques suivantes :

Prêt	Montant	Durée amortissement (en années)	Echéances trimestrielles (T) ou Annuelles (A)	Durée préfinancement	Taux
PHARE	539 744 €	35	T	24	Fixe – 3.62 %
PLS	9 977 150 €	30	A		Indexé livret A 3.63 %

Afin de déclarer le dossier complet, la Caisse des Dépôts demande des garanties des collectivités locales.

La directrice de l'hôpital a sollicité la garantie du Conseil Général et de la commune, à parité à hauteur de 50 % chacun.

Sur les conseils de notre trésorier, par prudence nous n'avons pas souhaité prendre de tels risques compte tenu de la situation financière de Montoire. Après différents échanges, le Conseil Général a accepté de déroger à la règle en garantissant les prêts à hauteur de 70 %.

Il propose donc que nous apportions notre garantie à hauteur des 30 % restant.

J M Fromion remercie le président du Conseil Général pour cette décision.

O.Hupenoire fait remarquer que des projets ont vu le jour il y a plusieurs années mais que ceux-ci n'ont jamais abouti par manque de volonté politique.

M.Lefert ajoute que les travaux ont démarré cette année grâce à la volonté et à la détermination de la Directrice de l'Hôpital.

M. Cureau renchérit en insistant sur le dynamisme dû à Mme Richard.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18°) - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°3 –

M. le Maire annonce que comme souvent, il est demandé de bien vouloir approuver un ensemble d'ajustements comptables, soit sollicités par la Trésorerie, soit justifiés par des nécessités qui sont apparues depuis le vote du budget.

P. Roger, adjoint aux finances, présente son contenu en apportant des explications.

J.M.Fromion fait remarquer qu'il avait demandé le coût des travaux de la place Foch et que celui-ci apparaît sur cette DM.

La délibération est adoptée à l'unanimité

19°) - AFFAIRES DIVERSES

- ❖ M. le maire fait part des remerciements de l'Aforproba et de l'Union Musicale de Montoire pour les subventions versées.
- ❖ M. le maire fait savoir qu'il a reçu une réponse du Conseil Général concernant le démontage de la classe préfabriquée, celui-ci va être effectué. Egalement, M. le Maire relate les informations données par le Conseil Général sur l'avancement du dossier de la déviation de Montoire.
- ❖ S. Bourderieux informe que le minibus pour les personnes âgées a été mis en place. Les premiers résultats sont satisfaisants.
- ❖ R.Simier demande s'il pourrait aller sur Vendôme ?
- ❖ S. Bourderieux répond non pas pour l'instant.
- ❖ G. Moyer va se renseigner au Conseil Général pour une navette à 2 € à compter du 01.09.09.
- ❖ R.Simier pense qu'il faudrait mieux informer la population sur le fait que ce minibus est en service.
- ❖ M. Cureau propose de réfléchir à un nom. Il préconise également que la mise en service d'un train serait peut-être à envisager. Egalement, nous pourrions réfléchir à un système de taxis à 1 €.
- ❖ M. Lefert informe qu'un système de navette en collaboration avec le Conseil Général et TLC est en prévision pour aller à la gare TGV au prix de 2 € à compter du 01.09.2009.

- ❖ R.Simier demande si on ne pourrait pas étendre la Ruche au mois d'Août ? Demande qui lui a été faite par des parents.
- ❖ D. Huppenoire lui répond que la Ruche est gérée par une association « Familles rurales » et que l'on ne peut intervenir.
- ❖ R.Simier : « voir avec l'Accueil de Loisirs alors »
- ❖ M. Lefert répond qu'il y a très peu d'enfants en Août.
- ❖ M.T. Balourdet demande si l'association Familles rurales pourrait disposer d'une salle pendant 2 jours pour leur exposition de travaux réalisés au cours de l'année.
- ❖ P. Vasseur pense qu'il faudrait voir avec le Cloître.
- ❖ M. Lefert signale que le 02.07 à 19 h 00 à la Salle des Fêtes aura lieu une réunion avec les acteurs économiques pour les entreprises en difficulté, il faudrait mobiliser les artisans, commerçants et entreprises.
- ❖ R.Simier en profite pour informer qu'il va y avoir à nouveau 9 licenciements chez Démarais.
- ❖ K. Pitat informe que le Vendredi 03.07 aura lieu le pot d'accueil du camping.
- ❖ M. Cureau signale également le congrès départemental de l'UNRPA qui aura lieu le 04.07
- ❖ Plusieurs dates sont données par l'assemblée :
 - ✓ Le 11.07 : Jazz sous le Cèdre
 - ✓ Le 30.08 : Fête de quartier St Oustrille
 - ✓ Le 04.07 : cinéma au camping
 - ✓ Le 20.08 : championnat de France de cyclisme
 - ✓ Le 18.07 : concert A l'unisson
 - ✓ 14.07 : une délégation de Polonais participera au défilé
 - ✓ le 03.07 : Concert de Renaissance
 - ✓ 04.07 : exposition du Conseil Général à la Possonnière
- ❖ D. Huppenoire félicite les services techniques pour les travaux effectués à la Piscine.
- ❖ K. Pitat souhaiterait que les buvettes du camping et de la piscine soient regroupées en une seule pour l'année prochaine.
- ❖ P. Roger informe de la prochaine parution de " Montoire Info" .
- ❖ J. Sassier donne des informations sur le déroulement des travaux de la Place Foch.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Fait à Montoire-sur-le-Loir, le 2 juillet 2009.

Le Maire,

Michel CUREAU

DECISION MODIFICATIVE N°3**BUDGET PRINCIPAL**

Fonctionnement	CHAP	Libellés	Dépenses en +	Dépenses en -	Recettes en +	Recettes en -
60628 - Autres matières et fournitures	011	Travaux en régie rue Marescot	6 307,00			
722 - Travaux en régie	042				6 307,00	
60628 - Autres matières et fournitures	011	Travaux en régie place Foch	19 500,00			
6135 - Locations mobilières	011		3 500,00			
61522 - Entretien de batiments	011		300,00			
61523 - Entretien voies et réseaux	011		1 700,00			
6188 - Autres frais divers	011		500,00			
60633 - Fournitures de voirie	011		4 000,00			
722 - Travaux en régie	042					29 500,00
TOTAL			35 807,00	0,00	35 807,00	0,00
			35 807,00		35 807,00	

Investissement	CHAP	Libellés	Dépenses en +	Dépenses en -	Recettes en +	Recettes en -
21318 prog 110 - Constructions autres bâtiments	21	Régul programme		696,00		
21318 - constructions autres bâtiments	21		696,00			
21311 prog 110 - batiment Mairie	21	Modif article suivant destination des chaudières	20 740,00			
2132 prog 110 - batiment logement	21		6 711,00			
21318 prog 110 - Constructions autres bâtiments	21		27 451,00			
21318 prog 110 - Constructions autres bâtiments	21	circulateur chaufferie	573,00			
020 - Dépenses imprévues	020		573,00			
1322 - subvention école de musique	13	subvention matériel école de musique			370,00	
2188 - autres immo corporelles	21		370,00			
2188 - autres immo corporelles	21	Support vidéoprojecteur	1 513,00			
020 - Dépenses imprévues	020		1 513,00			
2188 - autres immo corporelles	21	Alarme hébergement Pasteur	3 676,00			
020 - Dépenses imprévues	020		3 676,00			
2152 - installations de voirie	040	Modif chapitre travaux en régie	6 307,00			
2152 - installations de voirie	21		6 307,00			

2152 - installations de voirie	21			24 500,00		
020 - Dépenses imprévues	020	Travaux en régie place Foch		5 000,00		
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	040		29 500,00			
165 - Dépôts et cautionnements reçus	16	Remb caution	607,00			
1643 - Emprunts en devises	16	Devaux, Fougereux et reliquat emprunt franc suisse	744,00			
020 - Dépenses imprévues	020			1 351,00		
21531 prog 122 - Réseau eau les Marronniers	21		7 000,00			
21532 prog 122 - Réseau assainissement les Marronniers	21		10 000,00			
21534 prog 122 - Réseau électrique les Marronniers	21	Viabilisation les Marronniers pour vente de 3 terrains	15 000,00			
2152 prog 122 - Voirie les Marronniers	21		22 000,00			
2128 prog 122 - agencements de terrains les Marronniers	21		6 000,00			
024 - Produits de cessions	024				60 000,00	
2111 prog 119 - Achat terrain Vivant projet urbanisation	21	Modif articles prog projet urbanisation	25 000,00			
2128 prog 119 - agencements de terrains projet urbanisation	21			25 000,00		
21318 prog 110 - Constructions autres bâtiments	21	Régul prog remplct fenêtres mairie	6 435,00			
21318 - autres agencements de batiments	21			6 435,00		
1341 - Subvention DGE	13	Reliquat subv maison des assoc et DGE cimetièr			687,00	
1341 - Subvention DGE	13				1 914,00	
020 - Dépenses imprévues	020		2 601,00			
2128 prog 120 - annul réfection terrain complexe sportif	21	Transfert réfection terrain pour tondeuse		21 000,00		
21571 prog 120 - matériel roulant - tondeuse pour complexe	21		21 000,00			
TOTAL			186 473,00	123 502,00	62 971,00	0,00
			62 971,00		62 971,00	